



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**RAPPORT
ATELIER SUR LA TRANSPARENCE ET LA COORDINATION
LUNDI 15 JUILLET-MARDI 16 JUILLET 2019
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce a organisé un atelier SPS sur la transparence et la coordination qui s'est tenu à Genève (Suisse), les 15 et 16 juillet 2019.

L'OMC a financé, avec l'aide du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD), la participation à l'atelier de 34 fonctionnaires gouvernementaux de pays en développement Membres et observateurs.² Les participants parrainés ont été choisis parmi 109 demandes. L'OMC a en outre pris en charge la participation de quatre intervenants extérieurs, et les États-Unis et l'Union africaine ont permis à huit et à cinq participants provenant respectivement d'Afrique et d'Amérique centrale de prendre part à l'atelier et aux réunions du Comité. Plus de 150 personnes ont participé à cet atelier, qui a réuni des délégués en poste à Genève et dans les capitales, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales.

Le programme³ et les exposés présentés lors de cet atelier peuvent être consultés dans la section "Activités, ateliers et formation" sur le portail SPS de l'OMC (https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/events_f.htm).

1 OBJECTIF DE L'ATELIER

1.1. L'objectif de cet atelier était de réunir les fonctionnaires des Membres chargés de la mise en œuvre de l'Accord SPS, ainsi que des experts d'organisations régionales et internationales pour échanger des données d'expérience sur la coordination liée à la transparence et sur les mécanismes de coordination nationaux plus larges.⁴ L'accent avait été mis sur la différence de portée entre l'Accord SPS et l'Accord sur les OTC, et sur la notification des mesures contenant des éléments à la fois SPS et OTC.⁵

2 SÉANCES DE L'ATELIER

2.1 Introduction (séance 1)

2.1. **M. Rolando Alcalá** (Secrétariat de l'OMC) a donné un aperçu des principales dispositions relatives à la transparence des mesures SPS et OTC. En particulier, les procédures de notification prévoient que les projets de règlement seront notifiés sans tarder, ce qui permet aux autres Membres de formuler des observations sur le texte proposé, de discuter de ces observations si demande leur en est faite, et de tenir compte des observations et des discussions lors de la finalisation du règlement. M. Alcalá a passé en revue les objectifs et le champ d'application des Accords SPS et

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Depuis 2016, les participants aux ateliers financés par l'OMC ne bénéficient plus d'un parrainage pour participer également aux réunions du Comité SPS, en plus des ateliers.

³ [G/SPS/GEN/1694/Rev.2](#).

⁴ Voir la communication présentée par le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les États-Unis d'Amérique, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Maroc, le Nigéria et la Zambie figurant dans le document [G/SPS/W/297](#).

⁵ Voir la communication présentée par le Brésil sous la cote [G/SPS/W/312](#).

OTC, les discussions connexes dans les Comités correspondants et des exemples de mesures notifiées au titre des deux accords. La question de la portée des dispositions SPS/OTC n'était pas nouvelle car, dès 1995-1996, le Comité OTC et le Comité SPS, conjointement ou séparément, avaient discuté de la manière d'identifier et de notifier les mesures susceptibles de contenir des éléments OTC et des éléments SPS.⁶ L'intervenant a rappelé que le Comité SPS avait adopté une recommandation du Comité SPS de notifier les mesures transversales au titre des deux accords.⁷ Dans le cadre d'un exercice interactif, les participants ont été mis au défi de déterminer si une mesure relevait d'un seul accord ou des deux.

2.2. Par la suite, **Mme Serra Ayrál**, également du Secrétariat de l'OMC, a présenté les grandes lignes des dispositions de l'Accord OTC relatives à la transparence et a rappelé les recommandations en la matière adoptées lors du huitième examen triennal de l'Accord OTC.⁸ Pour conclure la séance, M^{me} Ayrál a présenté un bref rapport sur la séance thématique du Comité OTC sur la transparence tenue en juin 2019⁹, qui portait également sur les notifications SPS et OTC, et a annoncé que la prochaine séance thématique du Comité OTC sur la transparence aurait lieu en mai 2020.

2.2 Mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence: l'expérience des Membres en matière de notifications SPS/OTC (séance 2)

2.3. L'atelier s'est poursuivi par des exposés du Brésil, du Japon, du Taipei chinois, du Canada et de l'Ouganda sur leur expérience dans la mise œuvre des dispositions relatives à la transparence dans le cadre des notifications SPS et OTC.

2.4. **M. Diogo Penha Soares**, de l'Agence brésilienne de réglementation sanitaire, et **Mme Naiana Campos Gil Ferreira Santiago**, du Ministère de l'agriculture, ont fait part de l'expérience du Brésil en matière de notification des règlements contenant des éléments SPS et OTC, d'une part, et de traitement des notifications SPS et OTC reçues, d'autre part. Ils ont tous deux relevé des problèmes de coordination découlant du fait que les autorités chargées des notifications SPS et OTC étaient implantées dans des ministères différents. Les intervenants ont fourni des exemples de notifications présentées aux Comités SPS et OTC et se sont référés au Manuel pratique sur le fonctionnement des ANN et des PIN¹⁰, qui contient des directives utiles à cet égard.

2.5. **M. Minoru Iijima** (Japon) a indiqué que les ANN et les PIN à la fois pour les questions SPS et OTC étaient situés au Ministère des affaires étrangères, ce qui facilitait la coordination interinstitutions. Il a donné des exemples de règlements dont les champs d'application se chevauchaient et qui avaient été notifiés à la fois au titre de l'Accord SPS et au titre de l'Accord OTC avec la même teneur.

2.6. **M. Hung-Jen Liao** a décrit le mécanisme de coordination des notifications SPS/OTC du Taipei chinois. Le Mécanisme international de coordination économique et commerciale encadrait 17 sous-groupes de travail chargés de questions spécifiques, notamment les questions SPS et OTC. Le sous-groupe de travail SPS relevait du Bureau d'inspection et de mise en quarantaine zoosanitaires et phytosanitaires et incluait les ANN et les PIN, tandis que le Bureau des normes, de la métrologie et de l'inspection traitait des questions liées aux OTC. Depuis 2014, plusieurs mesures avaient été notifiées à la fois aux Comités SPS et OTC, notamment la "Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments" régissant l'hygiène, la sécurité et la qualité des aliments, et la protection de la santé des citoyens.

2.7. **Mme Emma Pagotto** a fait part de l'expérience du Canada en ce qui concerne la présentation et le traitement de notifications de règlements contenant à la fois des éléments SPS et des éléments OTC. Elle a indiqué que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) tenait lieu d'autorité responsable des notifications et de point d'information pour les mesures OTC et les mesures SPS. Le pays a ainsi créé un "guichet unique" pour s'acquitter de ses obligations en matière de transparence en vertu de l'Accord OTC et de l'Accord SPS. L'autorité responsable des

⁶ De plus amples renseignements sont disponibles dans les notes d'information [G/SPS/W/17](#), [G/SPS/W/32](#) et [G/SPS/W/33](#).

⁷ G/SPS/Rev.4, paragraphe 2.39.

⁸ Voir [G/TBT/41](#).

⁹ Voir le programme figurant dans le document [G/TBT/GEN/264/Rev.1](#).

¹⁰ Le Manuel pratique pour les autorités nationales responsables des notifications SPS et des points d'information nationaux peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.wto.org/spstransparency>.

notifications/point d'information et les organismes de réglementation collaborent pour identifier les questions devant être notifiées et pour préparer les notifications. Pour déterminer s'il y a lieu de notifier un projet de règlement, l'ACIA vérifie si les éléments du règlement relèvent de l'Accord SPS ou de l'Accord OTC. S'agissant des réglementations notifiées aux deux comités, M^{me} Pagotto a suggéré, en guise de meilleure pratique, que les Membres indiquent dans leur notification si le règlement avait été notifié à un autre comité; par exemple, dans la section "Teneur", les Membres pourraient ajouter une phrase indiquant que le règlement avait été notifié en vertu de l'Accord OTC (G/TBT/N/) et de l'Accord SPS (G/SPS/N/).

2.8. **M. George Opiyo** (Ouganda) a expliqué que, compte tenu du nombre croissant de règlements contenant à la fois des éléments SPS et des OTC, il avait été décidé de notifier simultanément les projets de mesures aux Comités SPS et OTC lorsque les règlements satisfaisaient aux critères de notification au titre des deux accords. À ce jour, 81 projets de mesures OTC avaient été notifiés aux Comités SPS et OTC.

2.3 Outils et sources des renseignements SPS/OTC (séance 3)

2.9. **M. Rolando Alcalá** (Secrétariat de l'OMC) a donné un aperçu des sources d'information SPS/OTC, qui comprennent: les documents en ligne de l'OMC¹¹ et le service d'abonnement en ligne¹² permettant aux délégués de recevoir les documents officiels de l'OMC, les portails SPS/OTC sur le site Web de l'OMC et les systèmes de gestion des renseignements SPS et OTC (SPS IMS¹³ et TBT IMS¹⁴) pour les recherches et les rapports sur les notifications, et les PCS et les coordonnées des points d'information et des autorités responsables des notifications. En outre, le Secrétariat a fourni des renseignements actualisés sur le système ePing¹⁵, qui comprend deux fonctionnalités principales: un mécanisme d'alerte par courrier électronique pour suivre les notifications pertinentes, et une plate-forme de communication pour faciliter les discussions et la coordination aux niveaux national et international concernant les notifications distribuées. Les points d'information et les autorités responsables des notifications ont été encouragés à demander des droits d'administrateurs pour gérer le système ePing à l'échelle nationale. S'il y avait de l'intérêt, une formation complémentaire sur les fonctionnalités d'ePing pourrait être offerte en marge de la réunion du Comité SPS de novembre 2019.

2.10. **M. Christian Knebel** (CNUCED) a présenté le programme relatif aux mesures non tarifaires (MNT) de la CNUCED¹⁶, qui portait sur un large éventail de mesures, notamment les mesures SPS et OTC. La collecte de données est au cœur de ce projet, qui utilise la "chaîne de valeur" suivante: définition et classification des MNT, collecte de données, diffusion des données, recherche et analyse, et soutien à l'élaboration des politiques. M. Knebel a apporté un certain éclairage sur l'analyse effectuée dans le cadre du programme, soulignant que les mesures SPS et OTC étaient les MNT les plus courantes et les plus coûteuses, le manque de transparence étant un élément important des coûts. S'agissant des produits agroalimentaires, l'application de mesures SPS majorait le prix du produit de 14% en moyenne, soit davantage que toutes les autres MNT réunies. Certaines hausses de prix étaient inévitables en raison, par exemple, des coûts intrinsèques de la sécurité des produits. Toutefois, d'autres coûts pouvaient être évités, tels que les coûts d'information engendrés par le manque de transparence de la réglementation. L'initiative mondiale en faveur de la transparence des MNT visait à aplanir ces difficultés. La collecte de données était fondée sur les notifications, mais également sur une lecture attentive de la réglementation nationale, de la classification des produits concernés et des mesures énoncées dans le règlement. La collecte de données était un exercice exhaustif, qui était cependant réalisé à un moment donné, y compris en ce qui concernait l'information provenant des notifications SPS et OTC.

2.11. **M. Mathieu Loridan** (ITC) a fait un exposé sur le Service d'assistance en ligne pour le commerce mondial¹⁷, un guichet unique de renseignements relatifs au commerce. M. Loridan a expliqué que de nombreuses organisations internationales s'efforçaient d'améliorer la circulation des renseignements relatifs au commerce pour aider les PME et les autres acteurs du commerce à tirer

¹¹ <https://docs.wto.org/>.

¹² Cet outil est accessible à l'adresse suivante: <https://docs.wto.org>. L'accès est réservé exclusivement aux Membres avec un compte OMC personnel

¹³ <http://spsims.wto.org/fr/>.

¹⁴ <http://tbtims.wto.org/fr/>.

¹⁵ <https://www.epingalert.org/fr>.

¹⁶ <http://www.unctad.org/NTM>.

¹⁷ <http://www.globaltradehelpdesk.org/>.

parti du système commercial international ouvert. Le but du Service d'assistance en ligne pour le commerce mondial était de rassembler dans une plate-forme en ligne unique les renseignements complexes provenant de sources dispersées contenus dans les bases de données des autres organisations internationales, et de les adapter afin de les rendre compréhensibles pour les entreprises. Une version bêta avait été mise à la disposition du public, et la version définitive serait lancée à la Conférence ministérielle de l'OMC de 2020.

2.4 Échange de données d'expérience entre les Membres: coordination en lien avec la transparence (séance 4)

2.12. Cette séance a porté sur les mécanismes de coordination liés à la transparence, y compris l'utilisation d'outils comme ePing et d'autres systèmes, ainsi que sur l'expérience des Membres dans l'utilisation de ces systèmes afin de garantir la notification de toutes les réglementations SPS/OTC et d'échanger des renseignements.

2.13. **M. George Opiyo** (Ouganda) et **M. John Heaslip** (Australie), qui ont participé à la phase d'essai pilote des fonctions de coordination d'ePing, ont fait un exposé sur ses avantages, comparativement aux anciens mécanismes de distribution des notifications, et sur les efforts déployés pour promouvoir le système et mobiliser le secteur privé, en particulier les PME, par la publication de bulletins d'information, l'établissement de partenariats avec des associations du secteur privé et des présentations lors d'événements.

2.14. **M. Deng Jie** a fait état des efforts entrepris à l'échelle institutionnelle pour améliorer la conformité aux dispositions relatives à la transparence des mesures SPS par la mise en place d'un mécanisme de coordination nationale. Les trois principaux piliers étaient les suivants: i) une base juridique solide; ii) la répartition claire des responsabilités; et iii) la promotion permanente de la transparence. M. Deng Jie a conclu en évoquant les difficultés rencontrées avec un tel mécanisme de coordination et les solutions possibles.

2.15. **Mme Sally Jennings** (Nouvelle-Zélande) a expliqué en quoi la formation pouvait améliorer la transparence et la coordination, en mettant en lumière la nécessité d'élaborer une stratégie de formation, ainsi que l'importance de renforcer la confiance des parties prenantes et de faire appel à la technologie. En conclusion, Mme Jennings a également souligné l'importance de recruter les bonnes personnes et de consacrer suffisamment de temps à la mise en œuvre efficace et efficiente de la formation.

2.5 Lignes directrices et outils disponibles pour la coordination nationale (séance 5)

2.16. La deuxième journée a débuté par une table ronde animée par **Mme Christiane Wolff** (Secrétariat de l'OMC), au cours de laquelle **Mme Sheri Rosenow** (Secrétariat de l'OMC), **Mme Pamela Ugaz** (CNUCED), **Mme Roshan Khan** (STDF) et **Mme Delilah Cabb Ayala** (Belize) ont élargi la perspective pour tenir compte des données d'expérience issues du domaine de la facilitation des échanges et de l'utilisation de l'outil P-IMA du STDF. À la différence de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), l'Accord SPS n'exigeait pas l'établissement de comités régionaux. Cependant, de nombreux Membres avaient jugé cela utile. Alors qu'il était facile de créer des comités, il était difficile de les maintenir en place. Les comités SPS nationaux pourraient jouer un rôle en facilitant la mise en œuvre de l'Accord SPS par des activités de sensibilisation et de promotion d'approches coordonnées. La mobilisation du secteur privé et le renforcement de la confiance figuraient parmi les défis à relever. Les enseignements tirés portaient sur l'inclusion, l'élaboration de plans à long terme accordant la priorité aux questions urgentes, l'utilisation des succès rapides pour obtenir l'adhésion des parties prenantes, et la mise à contribution de toutes les ressources disponibles, par exemple au moyen du Mécanisme pour l'AFE. Les intervenants ont souligné la nécessité d'un appui politique et d'une structure formelle. Les organismes SPS avaient un rôle important à jouer dans l'élaboration des plans de travail et la rationalisation des procédures. Alors que l'outil P-IMA visait principalement à aider les fonctionnaires chargés des questions SPS à hiérarchiser les décisions concernant les investissements liés aux mesures SPS, la coordination était importante pour garantir une répartition efficace des ressources dans le domaine SPS. Mme Cabb Ayala a fait état de l'expérience du Belize avec le P-IMA et avec le programme pour le comité national de la facilitation des échanges de la CNUCED, ainsi que de la façon dont ces projets s'étaient complétés, permettant un dialogue soutenu et fructueux entre le secteur public et le secteur

privé. Les intervenants et les participants ont noté les synergies entre le renforcement des capacités des comités de la facilitation des échanges et des comités SPS nationaux.

2.6 Échange de données sur les expériences nationales en matière de coordination (séance 6)

2.17. Cette séance a été l'occasion d'examiner l'utilisation des mécanismes nationaux de coordination à des fins plus larges que la coordination liée à la transparence, y compris l'élaboration de stratégies pour prévenir et résoudre les problèmes commerciaux SPS et établir les positions et les priorités des Membres.

2.18. **Mme Annie Bourque** a donné un aperçu des mécanismes de coordination nationaux des questions SPS utilisés par le Canada pour définir les positions et les stratégies en vue de la réalisation d'initiatives internationales, y compris les activités menées dans le cadre de l'OMC, et pour formuler des approches visant à résoudre les problèmes commerciaux. Avant les réunions du Comité SPS, des consultations régulières avaient lieu avec des experts techniques et des spécialistes de la politique commerciale pour parvenir à un consensus sur les travaux d'orientation, les réunions bilatérales et les questions à aborder pendant la réunion formelle. Grâce à ces mécanismes de coordination nationaux des questions SPS, les positions et stratégies du Canada dans le domaine SPS cadraient avec son approche réglementaire, reflétaient ses intérêts commerciaux et tenaient compte des points de vue des parties prenantes.

2.19. **M. Marcelo Valverde** (Pérou) a présenté les travaux du Groupe interinstitutions pour les questions SPS de l'OMC. Pour renforcer la coordination, les secteurs public et privé examinaient les positions nationales, les préoccupations commerciales spécifiques, la teneur des réunions bilatérales et d'autres questions avant les réunions du Comité SPS. Celles-ci étaient également suivies de réunions de coordination. En tant que grand exportateur de produits agricoles, le secteur privé était bien informé des questions SPS. La coordination aux niveaux technique, commercial et SPS était importante, à l'instar de la transparence et de la cohérence des positions adoptées par le Pérou dans diverses enceintes.

2.20. **M. Philip Njoroge** a décrit le cadre institutionnel mis en place par le Kenya pour traiter les questions SPS. L'échange de renseignements et la coordination nationale étaient facilités par un comité SPS national, composé de représentants des secteurs public et privé et du monde universitaire. Entre autres, le comité a examiné et présenté des notifications, élaboré des procédures, y compris les meilleures pratiques, et a participé aux travaux multilatéraux et régionaux sur les questions SPS. Le comité a également coopéré aux niveaux de la CAE et du continent africain.

2.21. **Mme Mara Burr** a donné un aperçu du cadre international des dispositions relatives à la transparence émanant de plusieurs traités et accords, dont les Accords de l'OMC, et a décrit le cadre juridique américain soutenant le processus de notification à l'OMC. Mme Burr a exposé plus en détail le processus d'élaboration des règlements des États-Unis, qui comprend un processus interinstitutions d'examen et de présentations d'observations, la publication des projets de règlement et l'examen des observations reçues après la notification à l'OMC, entre autres. Mme Burr a mis en exergue l'importance de la sensibilisation du public et du contrôle du secteur privé et a conclu en indiquant que l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) des États-Unis soutenait les efforts de transparence par le biais de partenariats avec le STDF, l'APEC, l'OMS et le Partenariat mondial pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

2.22. **M. Abdoulaye Ndiaye** (Sénégal) a expliqué que les questions SPS, y compris l'élaboration et la notification des mesures SPS, étaient coordonnées par le comité national SPS créé en 2015 avec le soutien de l'Union africaine (UA). Par la suite, une stratégie nationale de sécurité alimentaire a été élaborée et un système d'analyse des risques phytosanitaires a été créé avec le soutien de l'UEMOA. Les positions étaient établies au niveau national et de l'UA. Un système de prévention des différends commerciaux fonctionnait par le biais de différents mécanismes en amont (respect des prescriptions SPS) et en aval (audit des notifications et des mesures correctives). Ce système avait permis au pays d'accroître les débouchés pour les produits de la pêche et les produits agricoles, la transparence en matière de réglementation et la participation aux travaux de l'OMC.

2.7 Initiatives régionales/internationales visant à soutenir la coordination nationale (séance 7)

2.23. **M. John Oppong-Otoo** (Union africaine) a fait un exposé sur les efforts déployés pour faciliter la coordination nationale et régionale dans le domaine SPS et accroître la participation des pays africains aux travaux des organismes de normalisation et du Comité SPS. Ces efforts visaient aussi à créer des synergies pour résoudre les problèmes liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux; et à promouvoir le dialogue avec d'autres blocs régionaux dans une optique de soutien mutuel pendant les activités de normalisation. À titre d'exemples d'activités de coordination entreprises, on peut citer: l'appui à des forums électroniques/réunions physiques pour examiner des questions commerciales spécifiques avant les réunions du Comité SPS; l'appui à la participation physique des États membres de l'UA aux réunions du Codex, de l'OIE et du Comité SPS; et la réalisation d'activités de formation pour renforcer les mécanismes nationaux de coordination SPS.

2.24. **M. Benoit Gnonlonfin** a fait un exposé sur les efforts de coordination de la CEDEAO et la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence dans la région. Il a mis en évidence certains des problèmes rencontrés, notamment les limites en termes de connaissances, de sensibilisation et d'appropriation dans le domaine SPS; la coopération entre l'autorité responsable des notifications et les autres autorités gouvernementales; et le respect des dispositions relatives à la transparence dans le domaine SPS. Parmi les solutions possibles figuraient le renforcement de la formation sur les dispositions relatives à la transparence dans le domaine SPS, la revitalisation du fonctionnement des comités SPS nationaux, la mise en place de systèmes de suivi et de gestion au sein des autorités responsables des notifications, et l'intensification des efforts de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités de haut niveau ou des décideurs pour leur rappeler l'importance des mesures SPS.

2.25. **M. Erick Bolaños** (IICA) a fait état des meilleures pratiques et des enseignements tirés des initiatives de coordination nationale mises en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il ressort des enseignements tirés que le leadership était fondamental pour élaborer des processus de changement et les poursuivre; que la coordination nationale et régionale était essentielle pour que les processus soient durables; que les ressources financières n'étaient pas la principale limitation; et que la coopération technique devait être coordonnée. M. Bolaños a conclu en présentant les meilleures pratiques pouvant être envisagées lors de la création d'un comité SPS national, notamment la capacité d'interagir avec différents acteurs (publics et privés), la capacité d'assurer la formation périodique de tous les acteurs concernés, la capacité d'identifier et de résoudre les problèmes et de diffuser les résultats sur une base permanente, et l'existence d'un point de coordination solide.

2.26. **Mme Roxana Inés Vera Muñoz** (Chili) a présenté le plan d'action, élaboré dans le cadre du cours SPS avancé de l'OMC, pour renforcer les autorités nationales de l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Pérou, Mexique) responsables des notifications dans le domaine SPS. L'objectif du plan était d'améliorer la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence dans le domaine SPS. Mme Vera Muñoz a souligné que le fonctionnement des autorités susmentionnées était déterminant dans la mise en œuvre de ces dispositions; que les réseaux de contact favorisaient la coopération et les synergies entre pairs; et que les alliances stratégiques aidaient les Membres à accroître leur participation aux processus de transparence.

2.27. **Mme Megan Crowe** a fait un exposé sur l'expérience de l'APEC pour ce qui est de favoriser la transparence dans les systèmes de réglementation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires par le biais du Forum de coopération en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSCF) et de son Réseau d'instituts de formation en partenariat (PTIN). Le FSCF met l'accent sur le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et le dialogue sur la réglementation, et encourage le respect des dispositions SPS et OTC, ainsi que l'alignement sur les normes du Codex. Le PTIN est un modèle de partenariat public-privé visant à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à faciliter les échanges dans la région de l'APEC et à collaborer avec les organismes de réglementation du FSCF pour mener à bien des activités de renforcement des capacités. La priorité du PTIN du FSCF est de réduire le nombre d'incidents liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de différends commerciaux en renforçant les systèmes de sécurité sanitaire des produits alimentaires, et d'aboutir à une meilleure compréhension de la mise en conformité avec les réglementations. Pour conclure, Mme Crowe a présenté trois points à retenir: les observations du public permettent de mieux adapter la réglementation en matière de

sécurité sanitaire des produits alimentaires à son objectif; le secteur privé peut fournir des renseignements techniques et scientifiques et des connaissances en matière de production qui sont uniques; et l'utilisation de portails Web, d'Internet et d'autres technologies pour le partage des notifications par voie électronique contribue à la grande diffusion de renseignements.
